

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 20 avril 2026.

Date de publication : 30 avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt -quatre avril à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean André GUILLERMIN, Maire.

Présents : MM. Jean-André GUILLERMIN, Olivier DI LORENZO, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Xavier GREUZARD, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, Jérémy DE BRITO, et Mmes Marie-France AULAS, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Sophie DUMONTEL, Céline BIDAUT, Sandrine BERTRAND, Annabelle CHANUT, Mme Sandrine LATUILLIERE.

Excusé(es) : M. Sébastien LACHARME a donné procuration à Mme Sandrine BERTRAND, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Christèle BOTTI-GUYON a donné procuration à Mme Sandrine LATUILLIERE.

Absent(s) : Willy BONFY.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2026/2404/043 – *Tarifs pour une utilisation ponctuelle de la salle « sur le fil ».*

Mme Françoise MATHIEU HUMBERT fait part d'une demande d'utilisation de la salle « sur le fil » par une Chorale extérieure à la commune, qui recherche une salle à utiliser ponctuellement les dimanches pour ses répétitions. Elle indique qu'il n'y a pas de tarif pour ce type de location et propose d'appliquer un tarif de 50 € par journée et un forfait chauffage de 10 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider un forfait de 50 € par utilisation de la salle « sur le fil » ;
- d'appliquer un forfait de 10 € par utilisation de la salle « sur le fil » ;
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

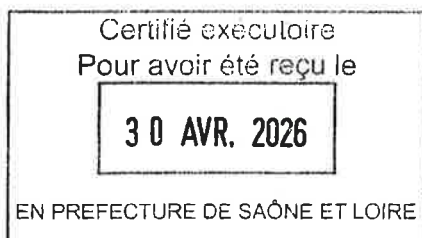
Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 24 avril 2026,

Le Maire, Jean André GUILLERMIN

